



ARRETÉ: AM 23 2023

Tarifs d'entrée au musée du verre

Le Maire de la commune de Blangy sur Bresle,

Vu l'arrêté en date du 8 septembre 1999 instituant une régie de recettes auprès du centre culturel municipal de Blangy sur Bresle,

Vu les arrêtés du 29 avril 2003, du 27 avril 2011, du 18 mars 2014 et du 29 novembre 2019 modifiant la régie de recettes auprès du centre culturel municipal de Blangy sur Bresle,

Vu la délibération N°2020 042 portant délégation à M. le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son point 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'actualisation des tarifs d'entrée au centre culturel municipal de Blangy sur Bresle (autrement dénommé Musée du verre de Blangy sur Bresle).

DECIDE

Article 1- Les tarifs suivans sont appliqués à compter du 1er janvier 2024 :

A- Entrées - Tarifs individuels

TARIF PLEIN	7€	Plus de 18 ans non scolarisés		
TARIF SPECIAL	6€	Détenteurs du guide du routard (sur présentation du guide)		
		Salariés des entreprises partenaires (sur présentation d'un justificatif)		
		Titulaire de la carte de guide conférencier		
		Membre de l'ICOM		
		Plus de 65 ans		
		Sur présentation de la clé PASS REDUC - VVF		
		En cas de fermeture exceptionnelle de l'atelier du souffleur (Canicule)		
TARIF EVENEMENT	5€	Exemple : Fête du verre, Terre de verre en ribouldingue		
TARIF	20€	Souffler une boule de Noël		
ACTIVITE	5€	Atelier de médiation (Par enfant participant, gratuité pour les accompagnateurs)		
	4€	Personnes en situation de handicap (carte invalidité) Gratuité pour son accompagnateur		
TARIF REDUIT		Etudiants (scolaires de plus de 18 ans)		
		Adhérents Proscitec sur présentation du Pass-Musées		
		Tarifs bas carbone (Vélo, bus Normands ou Trains Normands)		
		Enfants de moins de 18 ans		
	0€	Personnes détentrices du PAN (Pass Accueil Normandie)		
GRATUITE		Personnes détentrices d'une entrée gratuite délivrée par la municipalité		
		hts Réseau des Musées de Normandie sur présentation de leur		
Préfecture de ROUEN Date de reception de l'AR: 23/11/2023				
Car 076-217601012-AM_23_2023-AR valable pour une personne				

valable pour une personne

Modes de paiement possibles en application de l'arrêté constitutif de régie : Carte Bancaire, Chèques, Chèques vacances, Virement, Espèces.

B - Entrées - Tarifs groupes

	TARIFS	TARIFS Offices du tourisme conventionnés
Groupes adultes + de 10 pers	6€/pers	5.40 € / pers
Ecoles (de la maternelle au lycée)	4€/pers	3.60 € / pers
Centres de loisirs (de la maternelle au lycée)		
Centres Médico-Sociaux		
EHPAD, EHPAH		
Crèches		
Ecoles de Blangy-sur-Bresle	Gratuit	Gratuit
Centre de loisirs de Blangy-sur-Bresle		
Multi Accueil de Blangy-sur-Bresle		
EHPAD de Blangy-sur-Bresle		
Centre Social L'Atelier de Blangy-sur-Bresle		
Gratuité pour les enseignants et accompagnateurs des groupes d'enfants.		
Accompagnateurs de groupe d'adultes (1 gratuité est appliquée toutes les 25 personnes)		
Location salle de séminaire pour une journée (9h-18h) (Hors week-end)	140 €	75 €

Modes de paiement possibles en application de l'arrêté constitutif de régie : Carte Bancaire, Chèques, Chèques vacances, Virement, Espèces.

Article 2- La recette sera imputée sur les crédits budgétaires de la commune.

Article 3 - Expédition de la présente décision sera adressée par voie dématérialisée à la Préfecture de Seine-Maritime. Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Blangy sur Bresle, le 22 novembre 2023 Le Maire, Eric ARNOUX

